

### Les subsides

parlé de la déficience de nos programmes de formation linguistique en ce qui concerne les ménagères et beaucoup d'autres femmes qui arrivent au Canada comme épouses même si elles entrent plus tard dans la population active.

M. Kuzik ajoute aussi que l'Ontario n'a malheureusement pas la capacité d'assurer le recyclage général des employés qui seront touchés. Le ministère fédéral de la main-d'oeuvre a cessé de financer la formation en cours d'emploi au sein des compagnies et la formation ou le recyclage à l'échelle d'une industrie il y a plusieurs années. On attend depuis longtemps la construction d'une grande école de recyclage sur l'avenue Spadina à Toronto. Il dit aussi que la réadaptation fera du tort à beaucoup de travailleurs de l'industrie. Selon lui:

En réalité, quand une usine ferme ses portes, la plupart des gros salariés doivent accepter des réductions de salaire dans leur nouvel emploi. L'expérience que j'ai acquise avec des centaines de travailleurs au cours des années m'enseigne que la réadaptation à un nouvel emploi se traduit par la réduction des salaires des gros salariés syndiqués, contrairement à ce que les économistes promettent avec le libre-échange.

Il dit encore ceci du programme de formation:

En 1982, il a été étendu au Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre qui a aidé l'an dernier environ 5 700 travailleurs de l'industrie du vêtement et du textile généralement âgés de plus de 54 ans et ayant au moins dix ans de service dans l'industrie. On a autorisé ces travailleurs, pour la plupart des femmes, à recevoir l'équivalent des prestations d'assurance-chômage jusqu'à l'âge de 65 ans. C'était un programme humanitaire...

Il dit ensuite que le programme a été annulé le 17 août 1986.

Cela m'amène à parler de ce qu'a dit l'un des professeurs d'éthique renommés de notre pays, l'évêque Remi De Roo. Il y a plusieurs années, il dirigeait un groupe d'évêques de l'Église catholique romaine qui a fait une déclaration importante pour critiquer les systèmes économiques qui engendrent le chômage, à savoir que ce groupe allait bien au-delà de la philosophie de «l'aumône» qui est, d'après certains, la position des chrétiens à l'égard du chômage. Il a formulé cinq critiques précises d'ordre moral, soit des critiques fondées sur l'enseignement moral de l'Église catholique romaine. Pour conclure, il avance cet argument:

En dernière analyse, il est nécessaire de se livrer intensément, à l'échelle nationale, à la recherche d'autres stratégies économiques.

On a entendu ce matin quelqu'un demander de nouvelles idées. C'est ce que propose l'évêque Remi De Roo. Il poursuit en ces termes:

Il est certain que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est devenu extrêmement compétitif. Pourtant, les options qui s'offrent à nous ne se limitent pas au libre-échange, à l'augmentation du protectionnisme ou aux guerres commerciales. Comme autre solution, nous avons besoin, je pense, d'établir une économie plus indépendante, moins tributaire des exportations, qui planifie et diversifie les initiatives commerciales, non seulement avec les États-Unis, mais en particulier avec certains pays du tiers monde qui s'efforcent de réorganiser leur propre économie pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs habitants.

L'évêque De Roo a répété à maintes reprises que notre économie et celle de ces pays du tiers monde devraient d'abord se soucier de servir les habitants du pays plutôt que d'être, pour reprendre ses propres termes, à vocation exportatrice. Il ajoute dans son exposé:

Le Canada a besoin d'un programme économique national qui vise en priorité à réaliser le plein emploi, à inciter de nouveaux investissements, à revitaliser les programmes universels, à mettre au point de nouvelles formules où les industries appartiendraient aux collectivités, à relancer le secteur public et à établir un régime fiscal progressif.

● (1530)

Dans les quelques instants qui me restent, je voudrais mentionner quelques-uns des arguments soulevés par l'évêque De Roo dans la mémoire qu'il a présenté au comité sur le libre-échange. Il a demandé, entre autres, ce qu'il a appelé la reconnaissance du juste rôle du travail humain. Cela concerne particulièrement l'Église catholique romaine mais les autres églises l'acceptent également. Il déclare dans son exposé:

L'enseignement social de l'Église met l'accent sur la valeur et la dignité du plan créateur de Dieu... Le travail humain, par conséquent, ne doit pas être traité comme une denrée qui s'achète et se vend sur le marché... C'est par le travail que les gens peuvent exercer leur esprit créateur, se prévaloir de leur dignité d'homme et participer au développement de leur société... Le travail humain et les droits fondamentaux des travailleurs devraient prendre le pas sur la maximisation des bénéfices et l'accumulation du capital.

L'évêque De Roo fait remarquer qu'il s'agit du principe de «la priorité du travail.»

L'accord de libre-échange insiste trop sur les avantages dont jouiront les employeurs et les vendeurs et pas assez sur les problèmes que devront affronter les travailleurs durant les périodes transitoires que leur imposera l'accord.

Mgr De Roo nous rappelle que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a prédit qu'au moins un demi-million de Canadiens pourraient perdre leur emploi. Il signale également qu'une étude effectuée au Québec révèle que 30 000 personnes engagées dans l'industrie du textile seulement pourraient perdre leur emploi. Néanmoins, le programme de création d'emploi du gouvernement fédéral ne semble pas être adapté pour en tenir compte.

Comme le soulignaient non seulement des travailleurs mais aussi des industriels de la circonscription de Spadina, la stratégie de la Planification de l'emploi ne semble pas tenir compte d'une réorganisation de ce genre. Un trop grand nombre de ses programmes sont accessibles uniquement aux personnes qui sont en chômage depuis au moins six mois.

Les femmes et les hommes qui travaillent dans l'industrie du vêtement ne sont pas assez riches pour prendre un congé de six mois en attendant de profiter d'un recyclage. D'après le gouvernement, s'ils commettent l'erreur d'accepter un emploi dans l'intervalle, ils cessent d'être admissibles au programme de recyclage parce qu'ils ont interrompu la période de chômage que le gouvernement veut leur faire observer.

Certaines autres industries au Canada seront probablement fort vulnérables. Il ne s'agit pas simplement de quelques industries périmées et vétustes. Par exemple, l'évêque affirme que la foresterie, les textiles, le vêtement, le cuir et la chaussure, l'ameublement, les produits électriques, le conditionnement des produits alimentaires, les automobiles et les services tels que les soins médicaux, les garderies et les services à l'intention des personnes âgées sont vulnérables aux changements qui découleront de l'entente de libre-échange projetée.